

## COMMUNE DE GRIGNON

### Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 20181212.10

Le douze décembre Deux Mil Dix-Huit, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame Lina BLANC, Monsieur Dominique BRUNOD, Monsieur Gilles CHRISTIN, Madame Martine GACHON, Monsieur Bruno KARST, Madame Marie NICASTRO, Monsieur Franck PAVIOL, Madame Brigitte PETIT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame Sylvie DAL MOLIN, Monsieur Bernard TARTARAT CHAPITRE.

Était excusé(e)s : -

Secrétaire de Séance : Madame Marie NICASTRO

Date de convocation : le 6 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10 (dix)

Présents : 8 (huit)

Votants : 8 (huit)

Pour : 8 (huit)

Abstentions : 0 (zéro)

Contre : 0 (zéro)

Rapporteur : Monsieur Gilles CHRISTIN, 4<sup>ème</sup> Adjoint aux Travaux.

### OBJET : MARTELAGE ET COMMERCIALISATION DES COUPES DE BOIS 2019 ONF/COMMUNE DE GRIGNON

*Vu le Code forestier.*

*Vu la demande de l'ONF en date du 21 novembre 2018 sollicitant la Commune de Grignon pour procéder au martelage et à la commercialisation des coupes de bois pour l'année 2019.*

**Considérant** qu'il convient d'autoriser l'ONF à procéder au martelage et à la commercialisation des coupes bois pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** ;

- **DE DEMANDER** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 au martelage des coupes désignées ci-après.
- **DE PRECISER** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation comme suit :

**Coupes A MARTELER :**

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation <b>prévisionnel</b> pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
<b>Coupes réglées</b>	N		<b>1000 m3</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Coupes non réglées</b>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité*

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à assister aux martelages des parcelles n° N.
- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
 Et de la publication, le -----

A Grignon, le 12 décembre 2018.  
 Madame le Maire,

Brigitte PETIT




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20181212-20181212-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018  
 Affichage : 14/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

